

RÈGLEMENT NO. 23.09

REGLEMENT NO. 23.09 DECRETANT UNE DEPENSE DE 1 500 000 \$ ET UN EMPRUNT DE 1 500 000 \$ POUR DES TRAVAUX DE PAVAGE DANS LE SECTEUR DES FLEURS – PHASE II

Le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil décrète ce qui suit :

1. Le Conseil est autorisé à l'exécution des travaux de pavage dans le secteur des Fleurs – phase II, selon l'estimation détaillée, incluant les frais, les taxes nettes et les imprévus, préparée par la Fédération Québécoise des Municipalités – Ingénierie et Infrastructures lesquels font partie intégrante du présent règlement comme annexes « A » ;
2. Le Conseil est autorisé à dépenser une somme de 1 500 000 \$ pour les fins du présent règlement.
3. Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le Conseil est autorisé à emprunter une somme de 1 500 000 \$ sur une période de 15 ans.
4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.
5. S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le Conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.
6. Le Conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le Conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

7. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Normand Teasdale, Maire

Joanne Bouchard, directrice générale et greffière-trésorière

Avis de motion : 1^{er} mai 2023

Dépôt du projet de règlement : 1^{er} mai 2023

Adoption : 5 juin 2023

Approbation par le MAMH :

Avis de publication :

Entrée en vigueur :

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU-DE-BELOEIL

PROJET DE RÈGLEMENT NO. 23.09

ANNEXE A - ESTIMATION DES COÛTS DÉTAILLÉS

Estimation détaillée préparée par Fédération Québécoise des Municipalités – Ingénierie et Infrastructures, en date du 26 avril 2023.



Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloil

Fédération québécoise des municipalités
1170, Grande Allée Ouest, 2E
Québec (Québec) G1S 1E5
Téléphone : 418.651.3343
Télocopieur : 418.651.1127

26 avril 2023

BORDEREAU D'ESTIMATION
RECONSTRUCTION COMPLÈTE DES RUES

N/Réf. : 532570452203

DESCRIPTION DES TRAVAUX	QUANTITÉ	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	MONTANT TOTAL
B) Réfection rue des Jonquilles (Longueur: 310 m Largeur: 9,0 m)				
1.1 Organisation du chantier et maintien de la circulation	1	global	@ 30 000,00 \$	30 000,00 \$
1.2 Travaux de planage à froid (raccordement)	35	m.ca.	@ 45,00 \$	1 575,00 \$
1.3 Enlèvement du pavage existant	3 000	m.ca.	@ 3,75 \$	11 250,00 \$
1.4 Déblai 2e classe, 785 mm	2 475	m.cu.	@ 17,00 \$	42 075,00 \$
1.5 Bordure de béton, incluant enlèvement et disposition de l'existante	600	m.lin.	@ 80,00 \$	48 000,00 \$
1.6 Rechargement granulaire MG-112 ép. 425 mm	2 675	t.m.	@ 24,00 \$	64 200,00 \$
1.7 Rechargement granulaire MG-20 ép. 250 mm	1 810	t.m.	@ 27,00 \$	48 870,00 \$
1.8 Ajustement des accessoires de la chaussée et remplacement des têtes et cadres fixes par des éléments auto ajustables (regards et puisards)	20	unité	@ 1 500,00 \$	30 000,00 \$
1.9 Ajustement des accessoires de la chaussée et remplacement des têtes fixes par des éléments auto ajustables (vannes)	2	unité	@ 1 000,00 \$	2 000,00 \$
1.10 Enrobé bitumineux incluant liant d'accrochage et travaux de raccordement à l'existant				
- Couche de base ESG-14, PG 58S-28, 60 mm	425	t.m.	@ 145,00 \$	61 625,00 \$
- Couche de surface ESG-10, PG 64H-28, 50 mm	350	t.m.	@ 155,00 \$	54 250,00 \$
1.11 Raccordement des entrées privées en pavage EC-10	295	m.ca.	@ 50,00 \$	14 750,00 \$
1.12 Raccordement des entrées privées en Inter-bloc	50	m.ca.	@ 125,00 \$	6 250,00 \$
1.13 Engazonnement par plaque, incluant 100 mm de terre végétal	500	m.ca.	@ 15,00 \$	7 500,00 \$
1.14 Prémarquage et marquage de la chaussée	1	global	@ 1 000,00 \$	1 000,00 \$
1.15 Nettoyage final	1	global	@ 500,00 \$	500,00 \$
			Imprévus (20%)	84 769,00 \$
			Total B) Réfection rue des Jonquilles	508 614,00 \$
Taxes nettes (4,9875 %)				25 367,12 \$
GRAND TOTAL DU BORDEREAU D'ESTIMATION				533 981,12 \$

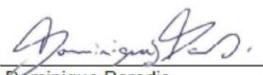
Préparé par :
Dominique Paradis
Ingénieur

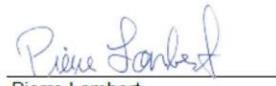
Approuvé par :
Pierre Lambert
Ingénieur

BORDEREAU D'ESTIMATION
RECONSTRUCTION COMPLÈTE DES RUES

N/Réf. : 532570452203

DESCRIPTION DES TRAVAUX	QUANTITÉ	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	MONTANT TOTAL
A) Réfection rue des Violettes (Longueur: 535 m Largeur: 9,0 m)				
1.1 Organisation du chantier et maintien de la circulation	1	global	@ 50 000,00 \$	50 000,00 \$
1.2 Travaux de planage à froid (raccordement)	35	m.ca.	@ 45,00 \$	1 575,00 \$
1.3 Enlèvement du pavage existant	5 075	m.ca.	@ 3,75 \$	19 031,25 \$
1.4 Déblai 2e classe, 785 mm	4 200	m.cu.	@ 17,00 \$	71 400,00 \$
1.5 Bordure de béton, incluant enlèvement et disposition de l'existante	1 070	m.lin.	@ 80,00 \$	85 600,00 \$
1.6 Rechargement granulaire MG-112 ép. 425 mm	4 500	t.m.	@ 24,00 \$	108 000,00 \$
1.7 Rechargement granulaire MG-20 ép. 250 mm	3 050	t.m.	@ 27,00 \$	82 350,00 \$
1.8 Ajustement des accessoires de la chaussée et remplacement des têtes et cadres fixes par des éléments auto ajustables (regards et puisards)	27	unité	@ 1 500,00 \$	40 500,00 \$
1.9 Ajustement des accessoires de la chaussée et remplacement des têtes fixes par des éléments auto ajustables (vannes)	2	unité	@ 1 000,00 \$	2 000,00 \$
1.10 Enrobé bitumineux incluant liant d'accrochage et travaux de raccordement à l'existant				
- Couche de base ESG-14, PG 58S-28, 60 mm	725	t.m.	@ 145,00 \$	105 125,00 \$
- Couche de surface ESG-10, PG 64H-28, 50 mm	600	t.m.	@ 155,00 \$	93 000,00 \$
1.11 Raccordement des entrées privées en pavage EC-10	560	m.ca.	@ 50,00 \$	28 000,00 \$
1.12 Raccordement des entrées privées en Inter-bloc	110	m.ca.	@ 125,00 \$	13 750,00 \$
1.13 Engazonnement par plaque, incluant 100 mm de terre végétal	1 000	m.ca.	@ 15,00 \$	15 000,00 \$
1.14 Dos d'âne en pavage, incluant panneaux indicateurs (2 côtés)	1	unité	@ 3 000,00 \$	3 000,00 \$
1.15 Prémarquage et marquage de la chaussée	1	global	@ 1 000,00 \$	1 000,00 \$
1.16 Nettoyage final	1	global	@ 850,00 \$	850,00 \$
			Imprévus (20%)	144 036,25 \$
			Total A) Réfection rue des Violettes	864 217,50 \$
Taxes nettes (4,9875 %)				43 102,85 \$
GRAND TOTAL DU BORDEREAU D'ESTIMATION				907 320,35 \$

Préparé par : 
Dominique Paradis
Ingénieur

Approuvé par : 
Pierre Lambert
Ingénieur